

PRÉFET DE LA REGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Rhône-Alpes

Service Connaissance, Études, Prospective
et Évaluation

Lyon, le 5 février 2013

Avis proposé par : Nicole CARRIÉ
Unité Évaluation Environnementale
Tél : 04 26 28 67 59
Courriel : nicole.carrie
@developpement-durable.gouv.fr

Avis de l'Autorité environnementale sur la modification de la maquette financière du POP FEDER Plan Rhône 2007-2013

1) Contexte de la demande

Le plan Rhône est un projet stratégique de développement durable pour le fleuve et ses territoires environnants, qui se traduit entre autres actions, par un engagement financier partenarial de l'État, les régions Franche Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) via, d'une part, le contrat de projets inter-régional Plan Rhône 2007-2013 (CPIER) et, d'autre part, le programme opérationnel plurirégional (POP) FEDER Plan Rhône 2007-2013.

Conformément aux attentes de la Commission européenne, appuyées sur la directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement, le programme opérationnel Inter-régional FEDER Plan Rhône 2007-2013 a fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale en février 2007.

A l'origine, le POP FEDER Plan Rhône ne portait que sur le volet inondation du Plan Rhône. Une modification en 2010 a permis d'ajouter deux nouveaux volets :

- la qualité des milieux et le maintien de l'énergie hydroélectrique
- le développement du transport fluvial et le report modal.

Une nouvelle évaluation environnementale a été produite et un avis de l'Autorité environnementale formulé le 19/01/2010.

En cette période de fin de programmation, le comité directeur du Plan Rhône, a décidé lors de sa séance du 20 décembre 2012 un ajustement de la maquette financière du POP FEDER Plan Rhône afin d'optimiser l'utilisation des crédits. Cette proposition de modification s'inscrit dans les dispositions de la circulaire du Premier Ministre du 27 août 2012 sur le pacte pour la croissance et l'emploi et tient compte des nouveaux besoins prioritaires identifiés dans le contexte actuel de crise. Elle est rendue possible grâce aux disponibilités financières dégagées par la non réalisation dans les délais impartis d'une opération importante sur cette programmation, et permet ainsi de proposer un redéploiement rapide, afin de maximiser l'effet levier du POP FEDER. **Les enjeux identifiés initialement et la structuration du programme par axe n'ont pas été modifiés.**

L'Autorité environnementale est consultée afin de déterminer si les modifications apportées sont de nature à nécessiter une nouvelle procédure d'évaluation environnementale stratégique ou sa réactualisation, impliquant l'élaboration d'un nouveau rapport d'évaluation environnementale et la

production d'un nouvel avis de l'Autorité environnementale. Conformément à l'article 3-3 de la directive 2001/42/CE, deux points sont à examiner dans la cadre du présent avis : le caractère mineur des modifications apportées et si ces modifications sont ou non susceptibles d'occasionner de nouvelles incidences sur l'environnement.

Le présent avis s'appuie sur la demande du Préfet de région Rhône-Alpes du *** janvier 2013 et de la note du Comité directeur du Plan Rhône du 20 décembre 2012 détaillant les ajustements apportés au POP Plan Rhône et l'avancement de la programmation.

2) Avis sur les éléments fournis

2.1 Les propositions d'ajustement examinées axe par axe

Axe 1 : Prévenir les inondations pour préserver la vitalité économique de la vallée du Rhône

L'axe 1, le plus en retrait du programme, mobilise toutefois un nombre important de bénéficiaires avec 161 opérations programmées notamment à travers la mesure de réduction de vulnérabilité agricole.

Pour l'année 2013, la poursuite de la mise en œuvre de cette mesure pour un montant de 2 M€ de FEDER devrait permettre d'augmenter significativement le taux de programmation. En revanche, il est proposé de ne pas faire intervenir le POP FEDER pour financer les opérations de travaux sur l'île de la Barthelasse et de Codolet, s'inscrivant dans une logique de compensation autonome des impacts avec renforcement du niveau de protection. Le schéma d'optimisation des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) intégrait des opérations de remise en eau de certains secteurs, de sécurisation d'ouvrages existants pour garantir le bon fonctionnement hydraulique, et de renforcement limité de certains ouvrages de protection sur des secteurs à enjeux fortement exposés. L'éligibilité FEDER était liée aux effets bénéfiques attendus de la globalité du programme en terme d'écrêtement des crues. Les études réalisées n'ayant pas clairement démontré de tels effets, et ayant mis en évidence certains écueils techniques et juridiques pour les opérations de remise en eau (qui constituent le fondement du programme en terme d'amélioration de l'écrêtement), le comité directeur du Plan Rhône du 24 janvier 2012 a décidé de ne plus donner suite au programme dans sa globalité, tout en permettant la réalisation individuelle des opérations aptes à comporter leurs propres compensations hydrauliques. **Cette décision conduit à modifier la maquette de l'axe 1 en réajustant l'enveloppe FEDER à 10,66 M€ soit un retrait de 2,64 M€.**

Axe 2 : Restaurer les fonctionnalités du fleuve en conciliant ses différents usages dans une logique de développement durable.

Avec 8 opérations programmées, l'axe 2 connaît un taux de programmation conforme à un avancement linéaire. Les crédits encore disponibles permettront de financer la passe à poissons de Sauveterre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie migrateurs. Afin de poursuivre l'effort conséquent du partenariat sur cette stratégie, il est proposé qu'une partie des crédits de l'axe 1 soit redéployée sur l'axe 2 afin de financer la passe à poissons de Logis-Neuf. **Le montant proposé est de 2 M€.** Avec un nouveau montant disponible de 3 331 332 €, les passes à poissons de Sauveterre et de Logis-Neuf seront financées respectivement à hauteur de 1 786 330 € (taux FEDER de 30,65%) et 1,5 M€ (taux FEDER de 25%). Un reliquat d'étude sera consacré au modèle hydrologique du Rhône.

Axe 3 : Développer le transport fluvial par de nouvelles technologies et des capacités accrues de report modal vers le fleuve

L'axe 3 suit une dynamique régulière avec le lancement des chantiers les plus importants : opérations du canal du Rhône à Sète, opérations sur le port d'Arles, système d'information fluvial (SIF) sous maîtrise d'ouvrage VNF. Il est proposé le redéploiement d'une partie des crédits de l'axe 1 (0,6 M€) vers cet axe afin de poursuivre, d'une part, le projet SIMULATEUR relatif à un outil de formation innovant pour la navigation fluviale, et d'autre part, le projet de modernisation des sites de réparation navale.

A l'instar du projet engagé par la CNR sur le Rhône, VNF prévoit de modéliser des sites caractéristiques de la Saône afin d'enrichir le simulateur de navigation en cours d'élaboration et de proposer un outil de formation performant et complet aux usagers car reproduisant le plus fidèlement possible les conditions réelles de navigation de l'ensemble des cours d'eau du bassin. Le projet sera financé à hauteur de environ 204 000€ de FEDER (taux moyen de 50% sur la sous-mesure).

Le projet de modernisation de la cale de hissage d'Arles répond au besoin des usagers de disposer d'une offre de service de qualité pour la mise à sec et la réparation navale, besoin identifié dans le schéma de réparation navale inscrit au Contrat de projets interrégional État-Régions (CPIER) Plan Rhône. L'outil existant est insuffisant pour faire face à l'augmentation des trafics et au renouvellement et à l'accroissement de la cale sur le bassin, notamment avec des bateaux de plus en plus grands et lourds. Il a besoin de voir ses capacités augmentées. Le positionnement du site dans le sud du bassin à la convergence du Rhône et du Canal du Rhône à Sète permet de toucher un plus grand nombre de bateaux de par sa proximité avec les ports publics de FOS, Sète et Arles. Un outil de hissage performant et accessible à moindre coût (car moins de distance parcourue) est indispensable et contribue à la compétitivité de la profession. La mission de maîtrise d'œuvre en cours a identifié un ensemble de travaux supplémentaires nécessaires à l'atteinte de cet objectif (principalement création d'un poste d'attente supplémentaire), par rapport à l'estimation initiale de 2010 et réalisable dans le calendrier du Plan Rhône. La participation de FEDER au projet sera portée à hauteur d'environ 1,7663€ de FEDER (soit + 266 300€) pour une dépense prévisionnelle estimée à 5 M€ (taux moyen de 35.33% sur la sous-mesure).

76 200€ supplémentaires de FEDER ont été accordés à la modernisation du Canal du Rhône à Sète pour garantir le taux moyen de la sous-mesure appliqué au coût réel des opérations (montant prévisionnel initial de l'aide européenne estimé à 3 M€).

53 500€ supplémentaires de FEDER ont été accordés au projet PROMOVAN relatif à la recherche d'un système de propulsion propre pour la même raison (montant prévisionnel initial de l'aide européenne estimé à 1 M€).

Au total, il est proposé d'affecter 600 000 € de plus sur l'axe 3.

Axe 4 : Assistance technique

Concernant l'axe 4, la clôture de l'actuel programme et la préparation du suivant nécessitent **un apport complémentaire de 40 000 € de FEDER** pour continuer à mobiliser des moyens matériels et humains permettant de poursuivre l'animation du programme, sa gestion et son suivi. Par ailleurs, la préparation du nouveau programme va nécessiter le lancement de travaux d'évaluation et l'organisation d'une large phase de concertation.

En conséquence, cet axe légèrement abondé de crédits (+ 0,04 M€) n'est pas impacté par les modifications proposées.

2.2 Caractère mineur des modifications apportées au PO

Les modifications apportées à la maquette financière du POP Plan Rhône concernent 7,8 % de réajustement au sein de l'enveloppe totale de 33,8 M€ et consistent ainsi à **redéployer 2,64 M€ de l'axe 1** « Prévenir les inondations pour préserver la vitalité économique de la vallée du Rhône » (soit une baisse de 19,84 % des dotations de cet axe) vers les trois autres axes du POP Plan Rhône :

- **en abondant de 2 M€ l'axe 2** « Restaurer les fonctionnalités du fleuve en conciliant ses différents usages dans une logique de développement durable », soit une augmentation de 22,22% de dotations sur cet axe pour soutenir deux projets de passe à poissons.
- **en abondant de 0,6 M€ l'axe 3** « Développer le transport fluvial par de nouvelles technologies et des capacités accrues de report modal vers le fleuve », soit une augmentation de 5,7% sur cet axe pour poursuivre l'outil de formation innovant « SIMULATEUR » pour la navigation fluviale, et le projet de modernisation des sites de réparation navale, portés par Voies Navigables de France.
- **en abondant de 0,04 M€ l'axe 4** « assistance technique », soit une hausse de 4% de dotations sur cet axe pour poursuivre l'animation, la gestion et le suivi liés à la clôture de

l'actuel programme et la préparation du nouveau POP FEDER nécessitant des travaux d'évaluation et l'organisation d'une phase de concertation.

La finalité de chaque axe et les objectifs ciblés de chaque action ne sont pas impactés par les ajustements proposés.

Les aménagements concernés ne remettent pas en cause les axes d'intervention ni les objectifs des diverses actions au sein des 4 axes. Cette proposition ne modifie pas l'économie générale du POP FEDER Plan Rhône et les ajustements proposés peuvent effectivement être considérés comme mineurs.

2.3 Analyse des incidences sur l'environnement des modifications apportées

Le projet de POP FEDER Plan Rhône s'inscrit dans une démarche globale de développement durable où les trois dimensions environnementale, sociale et économique sont appréhendées : lutte contre le risque inondation (réduire la vulnérabilité des populations, préserver la vitalité économique et la compétitivité des territoires), pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (favoriser le transfert modal vers la voie d'eau et réduire le trafic sur l'axe rhodanien), restauration des fonctionnalités du fleuve en conciliant ses différents usages (augmentation des débits réservés sur les tronçons court-circuités, maintien de la production d'hydroélectricité, restauration écologique de l'axe migratoire du Rhône)...

Les diverses modifications proposées au POP Plan Rhône sont a priori globalement positives vis-à-vis de l'impact stratégique et opérationnel du PO sur l'environnement, sans générer d'effets notables dommageables sur l'environnement.

3) Avis de l'Autorité environnementale

En conclusion, à partir des éléments actuellement disponibles, le projet de modification du POP FEDER Plan Rhône 2007-2013 affiche des ambitions environnementales certaines.

Après examen détaillé et compte tenu des éléments exposés ci-dessus, l'Autorité environnementale considère que les modifications du POP FEDER Plan Rhône proposées dans cette modification (ajustement de ressources) sont relativement mineures et ne sont pas susceptibles d'occasionner de nouvelles incidences notables dommageables sur l'environnement, tant au plan stratégique qu'au plan opérationnel.

Elle conclut, sur la base de l'article 3.3. de la Directive 2001/42/CE, qu'une mise à jour de l'évaluation stratégique environnementale menée fin 2009 n'est pas nécessaire.

Cet avis sera publié sur les sites internet de la DREAL Rhône-Alpes et de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

DREAL Rhône-Alpes
Le directeur régional adjoint

Jean-Philippe DENEUVY